



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (*le Supplément*) complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 31 mai 2018 (*le Prospectus de Base*), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'*AMF*) sous le numéro n°18-215 en date du 31 mai 2018, préparé par le Département de Seine-et-Marne (*le Département de Seine-et-Marne, le Département* ou l'*Émetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (*le Programme*). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (*la Directive Prospectus*).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter le compte administratif pour 2017 (adopté le 15 juin 2018), la décision modificative n°1 relative au budget 2018 (adoptée le 15 juin 2018) et les modifications relatives à l'exécutif du Département de Seine-et-Marne au 13 juillet 2018.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Émetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.seine-et-marne.fr).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

I –Le compte administratif 2017 adopté le 15 juin 2018 (cette partie s’insère à la fin du 3.4 page 75 du prospectus de base)	3
II- La première décision modificative pour 2018 (DM1 2018) adoptée le 15 juin 2018 (cette partie s’insère à la fin du 3.6.6, page 95 du prospectus de base)	8
III- Les modifications relatives à l’exécutif départemental au 13 juillet 2018 (cette partie annule et remplace partiellement les pages 46, 50 et 51, et complètement la page 54 du prospectus de base)	14
IV- Responsabilité du supplément au prospectus de base	18

Les informations contenues dans le présent supplément annulent et remplacent, ou s’insèrent dans le prospectus de base du Département de Seine-et-Marne n°18-215 en date du 31 mai 2018.

I –Le compte administratif 2017 adopté le 15 juin 2018 (cette partie s’insère à la fin du 3.4 page 75 du prospectus de base)

Le Compte administratif 2017 du Département de Seine-et-Marne a été adopté le 15 juin 2018 par délibération n° CD-2018/06/15-7/02 devenue exécutoire le 26 juin 2018.

Le Compte administratif 2017 du Département de Seine-et-Marne est consultable sur le site internet départemental :

<http://www.seine-et-marne.fr/Departement/Vie-de-l-Institution/Finances-departementales/Budget-du-Departement>

Le compte administratif pour 2017 prolonge la trajectoire financière déjà suivie en 2016 puisqu’il traduit une nouvelle amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département.

En effet, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation limitée de 10,6 M€ (moins de 1 %), alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé, sans hausse fiscale, de 19,8 M€.

Dès lors, l’épargne dégagée sur la section de fonctionnement a encore progressé pour atteindre 180,8 M€ contre 171,5 M€ au CA 2016.

Cette trajectoire financière, qui renforce la capacité d’autofinancement du Département, redonne une capacité de relance des dépenses d’équipement sans alourdir l’endettement de la collectivité conformément aux orientations fixées par la majorité départementale.

1.1. Evolution des recettes de fonctionnement du CA 2009 au CA 2017

Structure des recettes de fonctionnement sur la période (chiffres exprimés en M€).

Chapitres budgétaires /comptes	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent)	995,0	1 086,6	1 131,6	1 169,0	1 138,8	1 157,0	1 198,3	1 249,2	1 269,0
731 Impositions directes	472,8	483,2	401,7	419,7	441,0	464,2	476,3	531,6	542,7
73111 Contributions directes (dont compensation relais)	472,8	291,5	381,0					0,0	0,0
73111 Taxe foncière sur les propriétés bâties				255,1	261,3	266,6	275,9	322,6	327,9
73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				143,7	159,1	156,4	158,5	166,2	83,7
73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)				2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,1
7318 Autres impôts locaux ou assimilés (compensation relais)		191,7	2,4					0,0	2,1
73121 Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)			18,3	18,3	17,9	17,9	17,9	17,9	17,9
73123 Attributions de compensation CVAE									85,7
73124 Fonds de solidarité pour les départements de la région IDF						11,2	11,2	11,3	10,9
73125 Frais de gestion de la taxe Foncière sur les propriétés bâties						9,3	10,0	10,6	11,4
73 Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	265,8	327,8	412,8	424,5	378,2	398,2	441,4	459,2	502,4
7321-7322 Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	121,2	170,6	188,2	196,8	149,9	174,6	209,8	217,5	254,2
7323 Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (ENS)	6,5	5,9	9,8	9,7	9,6	4,4	0,1	0,0	0,0
7324 Taxe pour le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	2,0	1,6	2,0	0,9	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0
7326 Fonds de péréquation des DMTO			6,9	7,0	6,0	5,7	5,5	10,9	12,6
7327 Taxe d'aménagement					0,3	3,8	13,6	15,6	16,8
7342 Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	59,1	61,1	112,7	118,4	119,0	117,9	120,2	122,1	125,0
7351 Taxe sur l'électricité	12,1	12,4	13,3	13,3	14,8	14,2	14,0	14,1	14,5
7352 Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	62,8	74,1	77,6	76,0	76,1	75,5	75,6	75,8	75,9
7353 Redevance des mines	1,6	1,6	1,7	1,6	1,4	1,6	2,0	2,5	2,5
7362 Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	1,0
74 Dotations, subventions et participations	213,6	229,7	259,6	270,0	272,5	259,1	244,8	228,7	199,8
74123 Dotation globale de fonctionnement (DGF)	158,2	159,7	161,5	161,3	161,6	153,3	131,8	109,5	87,5
744 Fonds de Compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)									1,6
7461 Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Allocations compensatrices	9,1	8,4	32,9	32,8	30,7	29,9	29,0	29,0	23,8
74832 dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)			23,8	24,4	23,1	23,1	23,1	23,1	19,5
74834-74835 dont allocations compensatrices			9,1	8,4	7,6	6,8	5,8	5,9	4,3
74783 Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	7,5	8,6	8,8	9,1	9,0	9,0	9,0	9,0	9,1
74712-74718 Autres participations Etat	3,0	2,8	2,0	3,5	3,1	3,6	3,2	3,2	8,2
747811 Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	10,3	13,2	12,3	12,9	14,3	15,5	16,9	22,9	22,5
747812 Participation CNSA (au titre de la prestation de compensation du handicap)	9,8	9,8	9,1	10,9	10,4	10,2	10,7	10,9	11,4
747813 Participation CNSA au titre de la Maison Des Personnes Handicapés (MDPH)	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3	1,3
8141-7478142 Participation CNSA au titre de la Conférence des financeurs									2,1
7475-7476-74771-74778 Autres participations (autres organismes publics et privés)	10,6	21,9	27,9	34,3	38,4	32,2	38,9	38,7	28,1
013-016 (sauf 747811)-017-70-75-76-77- Autres recettes (produits des services, domaine, ventes divers, produits financiers, produits exceptionnels...)	42,8	45,8	57,5	54,8	47,1	35,6	35,7	29,7	24,1

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des recettes définitives de fonctionnement (c'est-à-dire hors écritures d'ordre) sur la période 2009-2017, telles qu'elles ressortent des comptes administratifs approuvés par l'Assemblée départementale.

Entre 2009 et 2017, les recettes définitives de fonctionnement ont globalement augmenté, passant de 995,0 M€ en 2009 à 1 269,0 M€ en 2017 (soit une hausse de 27,5 %). Le montant des recettes a crû de manière continue entre 2009 et 2012 (+ 17,5 %) avant de légèrement diminuer en 2013 (- 2,6 %) pour augmenter à partir de 2014. L'évolution des recettes est cependant contrastée selon les postes.

Concernant les impositions directes, en 2017, c'est la diminution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est à souligner. Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a enregistré une baisse de - 49,6 % par rapport à 2016. Le produit de CVAE s'élève ainsi en 2017 au montant de 83,7 M€ contre 166,2 M€ en 2016.

Cette diminution résulte de l'article 89 de la Loi de finances pour 2016 du 29 décembre 2015 qui a réduit la part départementale de la CVAE de 48,5 % à 23,5 %, celle des Régions passant de 25 % à 50 % à compter de 2017. Cette nouvelle répartition de la CVAE entre Régions et Départements vise à compenser aux Régions les charges nouvelles résultant du transfert de compétences en matière de transports interurbains routiers de voyageurs et de transports scolaires opéré par l'article 15 de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce poste des impositions directes a été impacté par les différentes réformes de la fiscalité locale opérées par les lois de finances depuis 2010. D'une manière générale, avec ces réformes, le poids de la fiscalité directe a diminué au profit des recettes issues de la fiscalité indirecte (passant de 26,7% en 2009 à 39,6% en 2017 des recettes réelles de fonctionnement) et des dotations de l'Etat. En 2017, les recettes issues de la fiscalité directe ont représenté 42,7 % des recettes définitives de fonctionnement, contre 47,5% en 2009.

Les recettes tirées de la fiscalité indirecte sont celles présentant la plus grande volatilité : d'un produit de 265,8 M€ en 2009, elles ont pu atteindre 424,5 M€ en 2012, avant de diminuer à 378,2 M€ en 2013 et 398,2 M€ en 2014. Ces recettes sont ensuite remontées à 441,4 M€ en 2015, 459,2 M€ en 2016 et 502,4 M€ en 2017. Cette volatilité s'explique principalement par la variation des recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ces droits frappent les cessions immobilières, le produit y afférent est par conséquent dépendant du dynamisme du marché immobilier. En 2012 malgré des transactions immobilières en net repli, le bon niveau de DMTO s'explique par le fait que le Département de Seine-et-Marne a pu bénéficier d'une recette exceptionnelle liée à une opération de restructuration immobilière du groupe EuroDisney. Dès 2015, avec la reprise du marché immobilier et au taux départemental porté de 3,8% à 4,5%, le produit des DMTO a progressé à 209,8M€. En 2017, les recettes liées aux DMTO à nouveau ont augmenté de +36,7 M€ par rapport à 2016 (soit +16,9%) grâce à la hausse de son assiette.

Concernant les dotations, subventions et participations perçues par le Département de Seine-et-Marne, elles se sont élevées en 2017 à 199,8 M€, soit 15,7 % de l'ensemble des recettes définitives de fonctionnement. La majorité de cette somme provient de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée chaque année par l'Etat au Département de Seine-et-Marne. Le montant de cette dotation, est en diminution depuis 2014, du fait de la contribution au redressement des comptes publics imposé par l'Etat aux collectivités territoriales pour la période 2014 à 2017. En 2017, la DGF du Département de Seine-et-Marne a connu une diminution de -22,0 M€ (soit -20,1% par rapport à 2016).

1.2. Evolution des recettes d'investissement du CA 2009 au CA 2017

Structure des recettes d'investissement sur la période (chiffres exprimés en M€) :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires/comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunt)	66,6	46,8	40,4	43,8	45,3	35,1	44,2	31,6	35,4
	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)									
10222		42,8	20,4	20,0	16,2	15,7	14,6	17,6	17,8	17,8
1332	Dotation départementale d'équipement des collèges(DDEC)	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
1341	Dotation globale d'équipement(DGE)	1,9	2,1	2,2	2,7	3,6	2,9	2,2	2,2	3,1
13 autres articles (hors 1345)										
1345	Subventions et participations	13,3	14,4	8,6	14,8	14,5	8	6,4	3,4	6,1
103	Préfinancement FCTVA							8,0	0,0	0,0
20,204,21,23,45,solde 10,1345										
1345	Autres recettes	0,9	1,8	1,4	2,6	1,8	2,1	2,3	0,9	1,0
27	Recettes financières	0,8	1,3	1,3	0,6	2,8	0,6	0,8	0,5	0,5

Ce tableau retrace l'évolution des recettes définitives d'investissement, c'est-à-dire sans prendre en compte l'emprunt.

Plus de la moitié de ces recettes provient du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds, qui permet aux collectivités territoriales de "récupérer" la TVA supportée au titre des dépenses d'équipement, est lié au volume des investissements éligibles effectué l'année précédente par la collectivité. Il faut mettre à part l'année 2009, où le Département de Seine-et-Marne a reçu à titre exceptionnel le FCTVA pour ses investissements de 2007 et 2008, dans le cadre d'une mesure mise en place par l'Etat pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Le FCTVA d'un montant de 17,8 M€ en 2017 est assis sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2016, dont le montant est stable par rapport à celles de 2015 (109,5 M€ en 2015 et 110,4 M€ en 2016).

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a bénéficié de 7,95 M€ au titre du plan de relance des investissements locaux lancé par l'Etat. Il s'agit d'un prêt à taux zéro correspondant à un versement anticipé de FCTVA remboursé par moitié en 2016 et 2017.

Les subventions d'investissement reçues par le Département de Seine-et-Marne varient en fonction de la réalisation d'opérations. S'élevant à 6,1 M€ en 2017 contre 3,4 M€ en 2016, les subventions reçues sont en nette progression. En 2017, les subventions ont été perçues pour l'essentiel au titre des investissements routiers à hauteur de 3,5 M€ et au titre des investissements en matières d'éducation à hauteur de 1,2 M€. Elles ont également concerné les investissements en matière de développement territorial et de transports pour un total de 1,4 M€.

Au titre des autres recettes définitives d'investissement dont bénéficie le Département de Seine-et-Marne, on peut noter la Dotation Globale d'Equipement (DGE) ainsi que la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC). Si la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) est gelée en montant (6,9 M€), la Dotation Globale d'Equipement (DGE) augmente de 41,4 % en raison de l'augmentation du taux d'attribution (29,30% en 2017 contre 27,45% en 2016).

1.3. Evolution des dépenses de fonctionnement hors frais financiers du CA 2009 au CA 2017

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	870,5	944,7	977,2	980,9	1007,9	1030,1	1045,4	1057,8	1068,5
11	Charges à caractère général	55,9	55,7	68,1	77,4	81,5	80,4	79,1	82,4	84,8
12	Charges de personnel et frais assimilés	198,5	201,2	209,1	215,7	214,0	218,3	221,5	220,8	225,1
14	Atténuations de produits	17,3	16,7	17,8	16,8	13,8	19,5	20,9	27,6	30,5
15	Revenu minimum d'insertion (RMI)	47,7	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	44,8	49,9	51,9	55,5	58,4	58,3	61,8	64,4	67,2
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	46,6	111,6	122,0	127,9	143,2	160,3	176,1	181,6	177,4
65-6586	Autres charges de gestion courante	458,3	486,5	481,1	480,1	488,6	481,9	483,7	479,8	475,6
65111	Dont allocations à la famille et l'enfance	16,8	15,6	16,0	7,1	6,6	6,2	5,0	1,7	1,7
6511211										
6511212	Dont prestation de compensation du handicap (PCH)	13,1	18,3	19,9	20,4	22,1	24,7	26,0	29,5	29,7
651122	Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)	10,3	9,7	9,6	8,8	8,5	8,2	7,7	7,3	6,5
6522/6524	Dont frais hébergements	191,9	209,1	204,3	213,3	218,0	213,4	220,9	230,7	238,4
65511-65512	Dont dotation de fonctionnement collèges	22,0	21,5	22,2	22,6	23,1	23,8	16,3	19,3	17,4
6553	Dont service incendie	104,8	106,7	108,2	108,2	108,7	108,2	108,2	108,5	108,2
67	Charges exceptionnelles	0,3	1,9	1,7	4,4	0,9	0,5	2,4	0,9	0,2
68	Dotations aux provisions	1,2	21,1	25,4	3,0	7,5	10,4	0,0	0,3	7,6

Ce tableau reprend la structure comptable du compte administratif avec les différents chapitres votés par l'Assemblée départementale : c'est donc la présentation par nature et non par fonction.

La période 2009-2017 se caractérise par une croissance des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers). Celles-ci sont passées de 870,5 M€ en 2009 à 1068,5 M€ en 2017.

En 2017, la hausse a été contenue à +1 % par rapport à 2016. Cette hausse des dépenses réelles de fonctionnement est due essentiellement à l'augmentation des allocations individuelles de solidarité versées (Revenu de Solidarité Active (RSA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui sont des dépenses contraintes qui évoluent en fonction du nombre de bénéficiaires et des décisions prises par l'Etat quant à leur montant. La hausse de ces dépenses a pu être en grande partie compensée par la diminution ou la stabilisation d'autres postes de dépenses tels que les charges de personnel ou les autres charges de gestion courante.

1.4. Evolution des dépenses d'investissement hors dette du CA 2009 au CA 2017

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires /comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt)	203,4	192,7	169,3	167,0	166,7	168,9	153,9	152,5	154,4
204-13	Subventions d'équipement versées	58,5	48,0	60,3	54,8	55,1	49,0	41,3	39,7	38,7
20	Immobilisations incorporelles	9,0	7,3	7,1	7,0	8,5	8,4	7,8	7,7	7,9
21	Immobilisations corporelles	10,7	7,7	11,1	10,7	11,5	9,9	10,3	11,6	13,7
23	Travaux en cours	125,0	129,2	90,6	93,8	90,5	101,4	94,1	93,2	93,8
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	0,1	0,4	0,1	0,6	0,2	0,1	0,3	0,3	0,0
45	Travaux pour compte de tiers	0,1	0,1	0,2	0,1	0,9	0,3	0,0	0,1	0,1

Ce tableau retrace l'évolution des dépenses d'investissement du Département de Seine-et-Marne (hors remboursement de la dette en capital) sur la période 2009-2017.

Pour faire face aux contraintes qui pesaient sur le budget départemental (hausse des dépenses sociales et baisse des dotations de l'Etat), ces dépenses ont diminué depuis 2009 et jusqu'au CA 2013, avec une légère augmentation en 2014, pour atteindre 168,9 M€ (+ 1,3%). Les dépenses d'équipement présentent encore en 2017, tout comme en 2015 et 2016, un niveau bas qui est de 154,4 M€. La relance des dépenses d'investissement souhaitée par l'Exécutif départemental ne se traduira que progressivement dans les comptes administratifs car les procédures sont lourdes (études, enquêtes publiques, appels d'offres).

La relance des dépenses d'équipement bénéficiera de la hausse de l'autofinancement qui permettra d'éviter de relancer le recours accru à l'emprunt.

1.5. La dette (chiffres exprimés en M€)

Evolution des charges financières sur la période 2009 – 2017 :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires/comptes	Charges financières	23,5	22,3	27,4	25,0	27,2	24,0	22,1	20,0	19,8
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25,7	22,3	23,8	26,0	23,6	21,6	20,7	19,2	17,5
66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	-4,8	-2,2	1,2	-2,6	-1,0	-0,2	-0,6	-1,1	-0,6
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	2,3	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
668	Autres charges financières	0,2	1,5	1,9	1,6	4,6	2,6	2,0	1,8	2,9

Sur la période 2014-2017, les charges financières ont diminué d'une part grâce au maintien à de faibles niveaux des taux d'intérêts dont a pu bénéficier le Département de Seine-et-Marne du fait de sa gestion active de la dette, et d'autre part grâce à une réduction du stock de dette. Ce dernier a diminué de 64,1 M€ en 2017, les remboursements (113,6 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (49,5 M€). Ce stock de dette à long terme s'établit à 785,6 M€ à fin 2017 (contre 849,7 M€ à fin 2016).

En 2013, l'augmentation par rapport à 2012 des frais financiers (+ 2,2 M€) est principalement imputable au paiement d'une indemnité de sortie anticipée d'emprunt ayant ensuite été refinancé à des conditions plus favorables.

La légère diminution des frais financiers de 0,2 M€ entre le CA 2016 et le CA 2017 a été rendue possible par le contexte financier de 2017 qui s'est caractérisé par des niveaux de taux très bas, voire négatifs à court terme et par la réduction du stock de dette départementale de plus de 7%.

Mouvements de dette (dépenses et recettes) sur la période 2009-2017 :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires/comptes										
16	Recettes dette départementale	252,2	298,2	329,0	151,6	140,5	158,3	150,4	77,7	53,0
163	Emprunts obligataires				30,0	60,0	66,0	37,0	0,0	15,0
1641	Emprunts en euros	15,0		84,6	48,0	10,0	0,0	20,5	32,0	18,5
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt		106,0	5,8		10,7	25,2	15,0	0,0	16,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	118,2								
166	Refinancement de dette		60,0	35,0		19,9	9,2	0,0	5,2	0,0
10	103 Préfinancement du FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Chapitres budgétaires/comptes										
16	Dépenses dette départementale	216,9	263,1	313,0	184,7	130,6	140,2	149,8	137,9	121,1
1641	Emprunts en euros	47,9	49,0	50,4	57,1	51,4	51,8	51,9	68,3	66,0
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	48,9	19,1	21,5	11,1	13,8	13,8	19,8	19,8	17,6
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	118,9	134,0	205,5	116,1	45,0	65,1	77,9	40,4	33,6
166	Refinancement de dette		60,0	35,0		19,9	9,2	0,0	5,2	0,0
	Sous total dette départementale	215,7	262,1	312,4	184,3	130,1	139,9	149,5	133,7	117,1
16874	Dettes envers les communes et structures	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,0
16876	Dettes envers d'autres établissements publics locaux	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1	0	0	0,0	0,0
	Sous total subventions en annuités	1,2	1,0	0,6	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,0
10	103 Remboursement préfinancement FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	4,0

Ces deux tableaux retracent les mouvements ayant affecté le stock de dette sur la période 2009-2017. Après une stabilisation de son endettement en 2015, le Département de Seine-et-Marne présente en 2016 une baisse de 6,2 % de son encours de dette (-56,1 millions d'euros), et en 2017 une diminution de 7,6% de son encours de dette (-64 M€) alors que le volume des dépenses d'équipement a été maintenu. Cette situation a été rendue possible par la hausse de l'autofinancement dégagée depuis 2016.

1.6. Les équilibres financiers (chiffres exprimés en M€) sur 2009-2017

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles de gestion	990,4	1079,6	1105,5	1148,1	1122,5	1143,2	1181,1	1237,5	1263,8
Dépenses réelles de gestion	869,0	921,7	950,2	973,4	999,5	1019,2	1043,0	1056,6	1060,6
Résultat courant	121,4	157,9	155,3	174,7	123,0	124,0	138,1	180,9	203,2
Produits financiers	1,3	1,6	1,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,3
Charges financières	23,5	22,2	27,4	25,0	27,2	24,0	22,1	20,0	19,8
Résultat financier	-22,2	-20,6	-26,1	-24,4	-26,6	-23,4	-21,5	-19,5	-19,5
Produits exceptionnels	3,3	4,4	3,6	1,9	5,4	6,2	6,2	11,0	4,9
Charges exceptionnelles	0,3	1,9	1,7	4,4	0,9	0,5	2,4	0,9	0,2
Résultat exceptionnel	3,0	2,5	1,9	-2,5	4,5	5,7	3,8	10,1	4,6
Reprises sur provisions	0,0	1,0	21,2	18,3	10,3	7,0	10,4	0,1	0,0
Dotations sur provisions	1,2	21,1	25,4	3,0	7,5	10,4	0,0	0,3	7,6
Solde comptes 68	-1,2	-20,1	-4,2	15,3	2,8	-3,4	10,4	-0,1	-7,6
Capacité d'autofinancement brute	101,0	119,7	126,9	163,1	103,7	102,9	130,7	171,5	180,8
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>10,2</i>	<i>11,1</i>	<i>11,5</i>	<i>14,2</i>	<i>9,1</i>	<i>8,9</i>	<i>10,9</i>	<i>13,7</i>	<i>14,2</i>
Remboursement en capital de la dette	66,9	69,9	73,8	77,7	70,3	72,8	71,6	88,1	113,6
dont désendettement conjoncturel sur emprunt dit "revolving"				33,0				16,0	30,0
Capacité d'autofinancement nette	34,1	49,8	53,1	85,4	33,4	30,1	59,1	83,4	67,2
<i>Taux d'épargne nette en %</i>	<i>3,4</i>	<i>4,6</i>	<i>4,8</i>	<i>7,4</i>	<i>2,9</i>	<i>2,6</i>	<i>4,9</i>	<i>6,7</i>	<i>5,3</i>
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	204,7	193,7	170,0	167,6	167,2	169,2	154,2	152,7	154,4
remboursement préfinancement FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	4,0
Recettes définitives d'investissement	66,6	46,8	40,4	43,8	45,3	35,1	44,2	31,6	35,4
Emprunt recettes	103,4	106,0	90,4	78,0	80,7	91,2	72,5	32,0	49,5
Remboursement en capital de la dette	66,9	69,9	73,8	110,7	70,3	72,8	71,6	88,1	113,6
Variation de l'encours	36,5	36,1	16,6	-32,7	10,4	18,4	0,8	-56,1	-64,1
Encours	856,0	892,0	908,6	876,1	886,6	905,0	905,8	849,7	785,6
Capacité de désendettement (en années)	8,5	7,5	7,2	5,4	8,5	8,8	6,9	5,0	4,3

Le résultat de gestion 2017 est donc un excédent de 180,8 M€ en section de fonctionnement.

Ainsi, la capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années dont aurait besoin le Département pour rembourser intégralement son stock de dette s'il y consacrait l'ensemble de l'épargne dégagé par la section de fonctionnement), représente un peu plus de 4 années d'épargne brute. Ce niveau est en nette amélioration par rapport à celui des exercices 2016 (5 années), 2015 (6,9 années) ou 2014 (8,8 années). L'amélioration de ce ratio est d'autant plus importante qu'il est utilisé dans le pacte financier avec l'Etat.

L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 a été consolidée en 2017.

II- La première décision modificative pour 2018 (DM1 2018) adoptée le 15 juin 2018 (cette partie s'insère à la fin du 3.6.6, page 95 du prospectus de base)

La première décision modificative pour 2018, qui vaut budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de la gestion 2017, présente une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent antérieur disponible reporté) de 5 M€ (+ 0,4 % par rapport au BP) et une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 3,8 M€ (+ 0,3 % par rapport au BP).

La DM1 2018 soumise à l'Assemblée départementale améliore très sensiblement les équilibres du BP 2018 :

- la totalité du résultat antérieur disponible de 23,2 M€ est consacré à l'augmentation de l'épargne sur la section de fonctionnement,
- le solde des ajustements des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement dégage même un léger excédent de 1,3 M€ environ,
- le besoin budgétaire d'emprunt est réduit de 24,32 M€ (- 27%). L'emprunt d'équilibre après DM1 est ramené à 67,2 M€.

2.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM1 2018 (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres Budgétaires/comptes	Recettes réelles de fonctionnement	1 218,1	5,0	1 223,1
731	Impositions directes	551,0	-2,8	548,2
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties - contribution directe	335,3	1,1	336,4
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	86,2	-4,0	82,2
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3,0	0,1	3,1
73121	Fonds national de garantie individuelle de ressources(FNGIR)	17,9	0,0	17,9
73123	Attribution de compensation de la CVAE	85,7	0,0	85,7
73124	Fonds solidarité région Ile de France	10,9	0,0	10,9
73125	Frais taxe foncière propriété baties	12,0	-0,1	12,0
73	Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	457,1	0,9	458,0
	Taxe départementale de publicité foncière et et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	220,0	0,0	220,0
7321	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	0,0	0,0	0,0
7322	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (ENS)	0,0	0,0	0,0
7323	Taxe pour le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	0,0	0,0	0,0
7324	Fonds de péréquation des DMTO	0,0	0,9	0,9
73261	Fonds de solidarité en faveur des départements	8,3	0,0	8,3
73262	Taxe d'aménagement	13,0	0,0	13,0
7327	Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	135,7	0,0	135,7
7342	Taxe sur l'électricité	14,0	0,0	14,0
7351	TICPE	63,1	0,0	63,1
7352	Redevance des mines	2,2	0,0	2,2
7353	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,8	0,0	0,8
7362	Dotations, subventions et participations	189,3	6,1	195,4
74	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	88,7	-0,1	88,6
7411-74122-74123	Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,1	0,0	4,1
7461	Allocations compensatrices	17,7	6,0	23,7
74832-74833-74834-74835-74838-74888	dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	14,1	5,4	19,5
74832	dont allocations compensatrices	3,6	0,6	4,2
74833-74834-74835-74838-74888	Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	9,7	-0,7	9,0
74783	Autres participations Etat	3,0	1,2	4,2
74712-74718	Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	22,2	-0,2	22,0
747811	Participation CNSA (au titre de la prestation de compensation du handicap)	10,5	-0,1	10,4
747812	Participation CNSA au titre de la Maison Des Personnes Handicapés 77	1,2	0,1	1,3
747813	Autres participations (autres organismes publics et privés)	32,2	0,0	32,1
74788-74881-74771-7478141- 7478142- 744	Autres recettes (Produits du domaine, de services et de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, reprises sur provisions...)	20,6	0,9	21,5
013-015-016 (hors747811)-017-70-75-76-77-78				

2.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM1 2018 (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires /comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	34,5	3,5	38,0
10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	16,8	0,0	16,8
1332	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	6,9	0,0	6,9
1341	Dotation globale d'équipement (DGE)	2,5	0,0	2,5
13 autres articles	Subventions et participations	7,5	3,2	10,7
20-204-21-23 45-solde 10-				
024	Autres recettes	0,3	0,3	0,7
27	Recettes financières	0,5	0,0	0,5

2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM1 2018 (en M€)

2.3.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1074,0	4,6	1078,6
11	Charges à caractère général	89,4	0,1	89,5
12	Charges de personnel et frais assimilés	231,6	-1,9	229,7
14	Atténuations de produits	31,9	2,3	34,2
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	65,9	0,0	65,9
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	180,6	-0,6	180,0
22	Dépenses imprévues	0,5	-0,1	0,5
65	Autres charges de gestion courante	473,6	3,7	477,3
65111	<i>Dont allocations à la famille et l'enfance</i>	2,2	-0,3	1,9
6511211-				
6511212	<i>Dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	30,4	0,0	30,4
651122	<i>Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)</i>	6,7	0,0	6,7
6524	<i>Dont frais hébergements</i>	228,0	8,0	235,9
65511-65512	<i>Dont dotation de fonctionnement collèges</i>	19,4	-0,4	19,0
6553	<i>Dont Service d'incendie et de secours (SDIS)</i>	108,2	0,0	108,2
67	Charges exceptionnelles	0,4	0,1	0,4
68	Dotations aux provisions	0,2	1,0	1,1

2.3.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€)

Outre la présentation réglementaire par chapitre "nature", le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'un découpage de gestion (missions, politiques) lui permettant de réaliser des analyses et des suivis de gestion plus fins, en lien avec la démarche de performance qui a été mise en place depuis 2010. Cette démarche qui vise à améliorer la lisibilité de l'action départementale, contribue également à mieux articuler la présentation du budget avec les orientations de politiques publiques et les objectifs que se fixe l'Exécutif départemental.

	BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1 074,0	4,6	1 078,6
Développement territorial	7,3	-0,4	6,9
Protection de l'environnement	2,4	0,0	2,4
Routes départementales	10,4	-0,1	10,2
Sécurité	108,5	0,0	108,5
Transports	50,7	-0,5	50,2
1- Mission aménagement et développement du territoire	179,2	-1,0	178,2
Culture et patrimoine	7,4	-0,1	7,3
Education et formation	37,3	0,5	37,7
Jeunesse, sport et loisirs	4,3	0,0	4,2
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	48,9	0,3	49,3
Enfance et famille	163,8	4,7	168,5
Habitat	5,0	-0,2	4,7
Insertion	181,8	0,3	182,1
Personnes âgées	90,9	0,2	91,1
Personnes handicapées	154,7	-1,7	153,0
Santé publique	0,0	0,0	0,0
3- Mission solidarité	596,2	3,2	599,5
Conduite des politiques départementales	1,6	0,0	1,5
Direction de l'action départementale (hors frais financiers et revers. DMTO)	1,9	1,1	3,0
Moyens généraux	17,9	-0,3	17,7
Ressources humaines	198,3	0,1	198,4
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	219,7	0,9	220,6
TOTAL des 4 missions	1044,1	3,5	1047,6
Contribution au Fonds de péréquation des DMTO	-	-	-
Reversement sur Fonds de péréquation CVAE	2,3	1,8	0,5
Contribution au fonds de solidarité des DMTO	27,6	2,9	30,5

2.4 Les dépenses réelles d'investissement après DM1 2018 (en M€)

2.4.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt- hors déficit d'investissement- y compris dépenses 2017 reportées)	178,1	7,6	185,7
018	Revenu de Solidarité Active	0,0	0,2	0,2
204	Subventions d'équipement versées	49,4	-2,0	47,4
20	Immobilisations incorporelles	12,9	-0,1	12,8
21	Immobilisations corporelles	16,0	2,5	18,6
23	Travaux en cours	99,4	7,1	106,5
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	0,0	0,1	0,1
45	Travaux d'aménagement	0,3	-0,1	0,2

2.4.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Dépenses d'équipements par politique (hors emprunt)		178,1	7,6	185,7
Développement territorial		29,2	-0,2	29,0
Protection de l'environnement		8,4	-1,9	6,4
Routes départementales		47,6	3,3	50,9
Sécurité		3,6	0,0	3,6
Transports		7,7	-1,8	5,9
1- Mission aménagement et développement du territoire		96,4	-0,6	95,8
Culture et patrimoine		2,6	0,4	3,0
Education et formation		62,5	5,6	68,1
Jeunesse, sport et loisirs		0,5	0,3	0,8
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		65,6	6,2	71,9
Habitat		1,0	-0,2	0,8
Personnes âgées		1,5	-0,4	1,2
Personnes handicapées		0,2	0,0	0,2
Santé publique		0,4	-0,1	0,3
3- Mission solidarité		3,2	-0,6	2,5
Conduite des politiques départementales		0,4	-0,1	0,3
Moyens généraux		12,4	2,7	15,1
Ressources humaines		0,1	0,0	0,1
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)		12,9	2,6	15,5

2.5 La dette (en M€) après DM1 2018

2.5.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires/comptes				
66	Charges financières	20,0	-0,8	19,2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18,4	-0,8	-0,8
66112	Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,5	0,0	18,4
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,0	0,0	0,5
6618	Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0
668	Autres charges financières	1,1	0,0	0,0

2.5.2 Les mouvements de dette (en M€)

		En recettes (exprimés en M€)		
		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires/comptes				
16	Dettes départementales	441,6	-22,3	419,3
1631	Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0
1641	Emprunts en euros	91,6	-22,3	69,3
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	0,0	0,0	0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	100,0
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	0,0	0,0	0,0

		En dépenses (exprimés en M€)		
		BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Chapitres budgétaires/comptes				
16	Dettes départementales	422,0	0,0	422,0
163	Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0
1641	Emprunts en euros	58,7	0,0	58,7
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	13,3	0,0	13,3
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	100,0
	Sous total dette départementale	422,0	0,0	422,0
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales	0,0	0,0	0,0
16875	Dettes envers les autres groupements de collectivités	0,0	0,0	0,0
16876	Dettes envers d'autres établissements publics locaux	0,0	0,0	0,0
	Sous total subventions en annuités	0,0	0,0	0,0
10	103 Préfinancement du FCTVA	0,0	0,0	0,0

2.6 Les équilibres financiers du budget 2018 après DM1 2018 (en M€)

	BP 2018	DM1 2018	Crédits inscrits 2018
Recettes réelles de gestion	1 215,4	4,9	1 220,1
Dépenses réelles de gestion	1 043,5	2,5	1 046,0
Résultat courant	171,8	2,4	174,1
Produits financiers	0,2	0,1	0,3
Charges financières	20,0	-0,8	19,2
Résultat financier	-19,8	0,9	-18,9
Produits exceptionnels	2,5	0,0	2,6
Charges exceptionnelles	0,4	0,1	0,4
Résultat exceptionnel	2,2	-0,1	2,1
Reprises sur provisions	0,0	0,1	0,1
Dotations sur provisions	0,2	1,0	1,1
Solde comptes provision	-0,2	-0,8	-1,0
Prélèvements sur fiscalité	29,9	1,1	31,0
Reprise en fonctionnement de l'excédent 2017	0,0	23,2	23,2
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	124,1	24,4	148,5
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>10,0</i>		<i>12,0</i>
Remboursement en capital de la dette	72,0	0,0	72,0
Remboursement préfinancement FCTVA	0,0	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	52,1	24,4	76,5
<i>Taux d'épargne nette en %</i>	<i>4,2</i>		<i>6,2</i>
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	178,1	7,6	185,7
Recettes définitives d'investissement	34,5	3,5	38,0
Reprise en investissement de l'excédent 2017	0,0	1,9	1,9
Emprunt recettes	91,6	-22,3	69,2

III- Les modifications relatives à l'exécutif départemental au 13 juillet 2018 (cette partie annule et remplace partiellement les pages 46, 50 et 51, et complètement la page 54 du prospectus de base)

Annule et remplace le « 1. Personnes responsables des informations du prospectus de base », page 46 du prospectus de base :

Emetteur

L'Emetteur est le Département de Seine-et-Marne, collectivité territoriale.

Personne responsable

Patrick SEPTIERS

Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Téléphone : 01 64 14 70 00

patrick.septiers@departement77.fr

Annule et remplace les informations à partir du 3ème alinéa de la page 50 jusqu'à l'avant dernier alinéa de la page 51 du prospectus de base :

La composition du Conseil départemental est la suivante :

Président	Patrick SEPTIERS
1 ^{er} Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'agriculture	Olivier LAVENKA
2 ^e Vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collègues	Daisy LUCZAK
3 ^e Vice-président en charge des routes, des transports et des mobilités	Xavier VANDERBISE
4 ^e Vice-présidente en charge de la formation supérieure, professionnelle et de la présence médicale	Geneviève SERT
5 ^e Vice-président en charge des solidarités	Bernard COZIC
6 ^e Vice-présidente en charge des sports et de la jeunesse	Martine BULLOT
7 ^e Vice-président en charge de l'environnement et du cadre de vie	Yves JAUNAUX
8 ^e Vice-présidente en charge du personnel et des bâtiments départementaux	Anne-Laure FONTBONNE
9 ^e Vice-président en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville	Denis JULLEMIER
10 ^e Vice-présidente en charge des ressources humaines	Andrée ZAIDI
11 ^e Vice-présidente en charge de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique	Sarah LACROIX
12 ^e Vice-présidente en charge de l'administration générale	Isoline MILLOT
13 ^e Vice-président en charge de la culture et du patrimoine, délégué au Grand Roissy	Olivier MORIN

Conseillers délégués (6) :

Jérôme GUYARD

Délégué auprès du Président, en charge de l'attractivité territoriale et du tourisme

Sandrine SOSINSKI

Déléguée auprès du Président, en charge du rayonnement international ; et auprès de Xavier VANDERBISE, en charge des transports scolaires et transports des personnes handicapées

Véronique VEAU	Déléguée auprès d'Olivier MORIN, en charge de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques et visuels et du spectacle vivant ; et auprès de Daisy LUCZAK, en charge de l'éducation et des collègues
Cathy BISSONNIER	Déléguée auprès d'Olivier MORIN, en charge de la lecture publique
Béatrice RUCHETON	Déléguée auprès d'Olivier MORIN, en charge des Musées départementaux
Jérôme TISSERAND	Délégué auprès de Xavier VANDERBISE, en charge des mobilités

Conseillers départementaux (26) :

- Pierre BACQUE,
- Nathalie BEAULNES-SERENI,
- Ludovic BOUTILLIER,
- Jean-Marc CHANUSSOT,
- Bernard CORNEILLE,
- Monique DELESSARD,
- Arnaud DE BELENET,
- Smaïl DJEBARA,
- Martine DUVERNOIS,
- Vincent ÉBLÉ,
- Julie GOBERT,
- Jean LAVIOLETTE,
- Nolwenn LE BOUTER,
- Marianne MARGATÉ,
- Céline NETTHAVONGS,
- Jean-François ONETO,
- Véronique PASQUIER,
- Ugo PEZZETTA,
- Laurence PICARD,
- Valérie POTTIEZ-HUSSON,
- Brice RABASTE,
- Isabelle RECIO,
- Jean-Louis THIERIOT,
- Virginie THOBOR,
- Franck VERNIN,
- Sinclair VOURIOT.

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions et avis qui lui incombent, le Conseil départemental se divise en commissions techniques et des finances à caractère permanent, ou en commissions spéciales, à vocation particulière et à durée déterminée ou indéterminée.

Les commissions sectorielles (dont la composition est proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe politique) :

- **1ère commission** : Aménagement du territoire, politiques contractuelles, environnement et agriculture
- **2ème commission** : Ressources humaines et administration générale
- **3ème commission** : Routes, transports et mobilités
- **4ème commission** : Solidarités
- **5ème commission** : Education, vie associative, jeunesse et sports
- **6ème commission** : Culture et patrimoine
- **7ème commission** : Finances
- **8ème commission** : Règlement intérieur

La Commission permanente

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la Commission permanente est une structure délibérante interne au Conseil départemental. Le Conseil fixe le nombre de Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Pour le Département de Seine-et-Marne, elle est constituée de 46 membres, c'est-à-dire des membres du Bureau et de l'ensemble des autres Conseillers départementaux. Par ses délibérations, elle règle les affaires relatives aux compétences qui lui ont été déléguées. Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles relatives

au budget, aux décisions modificatives, au vote du compte administratif et à celles liées aux dépenses obligatoires.

Les organes exécutifs : le Président du Conseil départemental et le Bureau

En vertu de la délibération du Conseil départemental n° CD-2018/07/13-0/01 en date du 13 juillet 2018, Monsieur Patrick SEPTIERS a été élu Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne et est, à ce titre, l'organe exécutif du Département (article L.3221-1 du CGCT) et le chef des services départementaux (article L.3221-3 du CGCT).

Le Président conduit les travaux de l'Assemblée, prépare les décisions et veille à leur exécution. A ce titre, il s'appuie sur les services départementaux et est assisté du Bureau et de la Commission permanente.

Annule et remplace la page 54 du prospectus de base :

VI- Responsabilité du supplément au prospectus de base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Melun, le 26 septembre 2018

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun
France

Représenté par :

Monsieur Jean-Claude LOUCHET
Directeur général des services départementaux



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'AMF a apposé le visa numéro n° 18-457 en date du 26 septembre 2018 sur le présent Supplément au Prospectus de Base. Ce Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.